



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du *Règlement n° 698* concernant *les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Municipalité* adopté lors de l'assemblée ordinaire du 13 septembre 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 14 SEPTEMBRE 2021**

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière